BULLETIN MUNICIPAL

N° 32 JANVIER 2023

LISSAC-SUR-COUZE

Lac du Causse

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Travaux réalisés en 2022	3
Projets pour 2023 - Budget primitif 2022	4
L'école	5
Services publics	6
Collecte des déchets SIRTOM	7
SIAV	8 et 9
Lac du Causse - Station Sports Natures	10 et 11
Urbanisme - Informations diverses	12
Agglomération de Brive - Service eau	13
Point multimédia - Instance	14 et 15
Réglementation	16 et 17
Les Associations	18 à 25
Magazine - Patrimoine - Histoire locale	26 à 31
Etat civil 2022 - Agenda 2023	32

www.lissacsurcouze.fr

LE MOT DU MAIRE

L'année 2022 s'est achevée il y a quelques jours. J'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu profiter des fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis, afin de partager des moments de convivialité, moments bien réconfortants en ces temps compliqués. En effet, nous traversons depuis 2020 une période difficile avec cette pandémie du Covid19, suivie du déclenchement en 2022 de la guerre en Ukraine et ses conséquences, que nous ressentons tous, notamment au travers de la très forte inflation du coût de l'énergie. Je sais que pour certaines familles, les difficultés économiques sont bien réelles.

La commune est aussi impactée par ces diverses augmentations, mais au niveau de notre budget, nous pourrons y faire face en raison de la rigueur de notre gestion financière depuis de très nombreuses années, sans avoir à envisager d'augmenter les taux d'imposition. Le Conseil municipal et moi-même serons très vigilants sur l'évolution des charges impactant notre budget.

En cette période où nous formulons des vœux, je souhaite que notre continent retrouve la paix avec la fin de l'invasion par la Russie du territoire de son voisin ukrainien. Nos pensées et notre soutien vont au peuple ukrainien. Le 8 mai dernier, j'ai voulu associer l'ensemble des enfants de l'école à la cérémonie devant le monument aux morts. Je remercie les enseignantes de s'être associées à ce moment solennel, et d'expliquer aux élèves notre histoire.

Nous ne devons pas oublier le passé et le sacrifice de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. Il est fondamental que les plus jeunes y soient sensibilisés.

Je vous invite à découvrir ce bulletin municipal qui rend compte des actions engagées et réalisées en 2022, ou encore celles à venir, sans oublier le bilan de chacune des associations présentes sur notre territoire.

Que 2023 vous apporte, à vous-même et à ceux qui vous sont chers, joie, bonheur et santé.

Noël CROUZEL

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022

♦ **Réfection de la voirie n°14 : route de la Chapelle entre Grandmont-Haut et Grandmont-Bas**
Ces travaux de voirie ont été réalisés en septembre. Après appel d'offres, l'entreprise DEVAUD TP a été retenue.
Montant HT des travaux: 57.565 €

Subventions :
Dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a participé à hauteur de 15.452 €.

Une aide de 6.000 € a été attribuée par le Conseil Départemental de la Corrèze.

Une demande DETR auprès de l'Etat a été déposée pour un montant de 20.322 €

Reste à charge pour la Commune : 15.791 €

Tous les montants sont donnés H.T.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022 (suite)

♦ **Remise en état** du terrain de tennis du Perrier - Fin du chantier lancé en 2021
Le revêtement, le grillage et les cages de handball/basket avaient été posés en 2021. Le chantier s'est terminé cette année par la réalisation des marquages au sol par l'entreprise BPSCOLOR.

Montant HT total des travaux: 23.887,78 €

Subventions :
Dans le cadre du plan de contractualisation 2021-2023, le Conseil Départemental de la Corrèze a participé à hauteur de 5.806,05 €.

Une aide DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) du même montant a été attribuée par l'Etat.

Reste à charge pour la Commune : 12.275,68 €

Chantier achevé lors de l'été 2022.

♦ **Piste forestière** : reprofilage de la piste forestière dite « chemin de la Nadalie » *(photo ci-contre)*
Cette piste a été aménagée dans les années 1990 et depuis cette date, seul un simple entretien courant avait été réalisé. Il a été décidé de refaire la couche de roulement par apport de matériaux. Les mêmes travaux ont eu lieu chez nos voisins de Saint Pantaléon.

Travaux réalisés par l'entreprise Fraysse & Guionie au printemps 2022
Montant des travaux : 6.770 €

♦ **Enfouissement des réseaux** à la Micauderie : le chantier de création des réseaux souterrains s'est déroulé durant l'été. La mise en service de l'alimentation électrique a eu lieu en novembre. Au début du mois de décembre, la dépose des appuis a eu lieu après la mise en service des réseaux de télécommunication.
Participation de la commune auprès de la Fédération Départementale de l'Energie Electrique (FDEE) pour le reste à charge de 50 % sur les réseaux de télécommunication : 11.672 €
La FDEE finance intégralement la partie électrique pour un montant de 80.300 €

LES TRAVAUX OU PROJETS PRÉVUS POUR 2022

♦ **Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques** au Saulou.

Il s'agit de la deuxième tranche des travaux dans la continuité de ceux de la Micauderie. Ils seront programmés par la FDEE sur 2023/2024.

♦ **Travaux de voirie** : reprise partielle de la VC3 au Coustal et reprofilage de la piste forestière de Grandmont à Puyjubert

♦ **Réfection de voirie** : réfection totale en enrobés de la VC n°21 « Chemin de la Manaudie ». Ce chantier déjà prévu en 2022 a été décalé à 2023 suite à une demande de permission de voirie pour pose d'une canalisation.
Montant : 16.500 €

♦ **Rénovation de l'éclairage public** du Perrier : suite à une étude portée par la FDEE il y a plusieurs mois, il s'avère que les lampadaires à globes transparents (photo ci-contre) nuisent à l'environnement. En effet, la luminosité est diffusée dans toutes les directions et en particulier vers le ciel nocturne. Ceci est une source de pollution lumineuse. De plus ces équipements sont anciens puisqu'ils datent de la création du lotissement du Perrier, soit environ une quarantaine d'années. L'objectif sera de remplacer les points lumineux par des équipements à LED et dont les faisceaux seront orientés vers le sol. Nous espérons que la FDEE de la Corrèze inscrira ce projet en 2023.

♦ **Habillage de la fontaine « la Font Grande »** au Pas Noir : création d'un petit bâti maçonné pour donner un aspect plus esthétique au point d'écoulement de cette source. L'appel d'offres s'est révélé infructueux. Projet en attente.

♦ **Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes** :

Une première étude a été faite par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour voir la faisabilité de ce projet. L'idée est que la production soit directement consommée par les bâtiments municipaux du bourg (on parle d'autoconsommation). Après cette première phase, d'autres études complémentaires sont nécessaires afin d'affiner ce projet.

LE BUDGET PRIMITIF 2022 (en €)

dépenses	FONCTIONNEMENT	**1 055 915.10**	dépenses	INVESTISSEMENT		**464 174.89**
charges à caract. général		451 272.48		RAR	BP	Total
charges de personnel		227 550.00	Op. d'équipement	54 674.89	399 000.00	453 674.89
Atténuation de produits		3 500.00	Emprunts		10 500.00	10 500.00
charge de gestion courante		46 049.58	Solde d'exécution négatif			0.00
charges financières		150.00				
charges exceptionnelles		1 200.00				
dotation aux provisions		1 725.00				
dépenses imprévues		0.00				
virement section d'investissement		324 468.04				
résultat reporté 2021 si négatif		0.00				
recettes	FONCTIONNEMENT	**1 055 915.10**	recettes	INVESTISSEMENT		**464 174.89**
Atténuation de charges		10 000.00	Subv investissement	10 234.00	29 271.00	39 505.00
produits des services		31 788.00	emprunts et dettes			0.00
impôts taxes		346 050.00	FCTVA		27 405.08	27 405.08
dotations participations		97 670.00	Taxe aménagement		5000.00	5000.00
autres produits gestion courante		10 150.00	Amortissement réseaux électriques		1559.00	1559.00
Produits financiers		0.00	Amortissements Bâtiments et installations		166.00	166.00
Produits exceptionnels		0.00	Excédents fonct capital			0.00
Reprise sur provisions		0.00	Virement section fonct			324 468.04
résultat reporté 2021 si positif		560 257.10	Solde d'exécution positif			66 071.77
sommes provenant du compte administratif 2021						

IMPÔTS DIRECTS perçus en 2022 *(Taux d'imposition communaux entre parenthèses, inchangés depuis 2002)*

L'ancienne taxe d'habitation est entièrement compensée pour le budget communal par la perception de la taxe foncière précédemment perçue par le Département

Taxe sur le foncier bâti : 226.827 € (34,63 % = 13,28 % + 21,35 % taux communal + taux départemental)

Taxe sur le foncier non bâti : 14.765 € (71,33 %)

L'ECOLE

◇ **Les effectifs** : Pour cette année scolaire 2022/2023, la répartition des élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Saint Cernin de Larche / Lissac sur Couze est la suivante :

Lissac sur Couze			Saint Cernin de Larche	
Mme MOURIGAL	10 en MS et 6 en GS		Mme GUILLON	20 en maternelle PS
Mme TRICHET	18 en CP et 5 en CE1		Mme COMBES	5 en CM1 et 11 en CM2
Mme GOUGHBAR	11 en CE1 et 11 en CE2			
Total	**61 élèves**			**36 élèves**

L'effectif total sur le RPI est de 97 élèves (contre 102 un an plus tôt).

Pour l'école de Lissac, nous accueillons à Lissac une nouvelle directrice, Mme Goughbar Nadia, depuis la rentrée de septembre.

Accueil de la classe des CM à Lissac

En raison de la réalisation de travaux importants à l'école de Saint Cernin, la commune de Lissac accueille la classe de Mme Combes jusqu'à la fin des travaux.
La mairie de Lissac remercie le personnel de la cantine qui s'est adapté avec 16 élèves de plus depuis la rentrée des vacances de Pâques 2022.

Projets pédagogiques :

Communs aux deux écoles :
Projet commun sur le thème de l'environnement qui sera décliné dans les différentes classe du RPI.

La fête des écoles aura lieu le dimanche 18 juin.

A l'école de Lissac :
- randonnée autour du lac pour la journée du 20/09/2022 *(photos ci-contre)*
- participation randonnées USEP le 4/10/2022
- bal de danses traditionnelles en mars 2023
- rencontre athlétisme et projet vélo pour les plus grands
- chorale de Noël le 9 décembre 2022.

En ce qui concerne le thème de l'environnement il y aura différentes interventions communes aux 3 classes :

- le SIRTOM interviendra en janvier : tri des déchets compostage ; visite déchetterie.
- L'association Hortiphonie va aider les enfants à réhabiliter le jardin de l'école avec différents projets selon les classes.
- participation au concours école fleurie.
- intervention du CPIE pour le jardin.

Divers :
La classe de la directrice dispose d'un nouvel ordinateur.

Le prix du repas de cantine passe à 2,70 € au 1er janvier 2023.

SERVICES PUBLICS

L'ETAT, souhaitant offrir un accès facilité aux services publics à toute la population, a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services**. Il s'agit d'un guichet unique pour faciliter toutes les démarches administratives.
Notre canton en compte deux, un à Mansac et un à Noailles.

Quels services publics ?

- Caisse allocation familiale CAF
- Assurance maladie
- DGFIP (Finances publiques)
- Assurance retraite (Carsat)
- Justice
- Pièces d'identités, cartes grises …
- Mutualité Sociale Agricole MSA
- Pôle emploi
- La Poste

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Voici les coordonnées du plus proche :
3 place de la mairie 19600 NOAILLES
05.55.85.82.30
noailles@france-services.gouv.fr

Horaires : Tous les matins de 8 h 45 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 16 h 45 les lundi, mardi et jeudi
14 h 00 à 16 h 30 les mercredi et vendredi
samedi de 9h00 à 12h00

Gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale se réorganise au niveau local.
Le point d'accueil de Brive est accessible uniquement sur RDV ou sur convocation.

BRIGADE DE LARCHE
2 chemin Tabatin 19600 LARCHE
05.55.85.31.98
Horaires d'ouverture :
le Lundi : de 08h00 à 12h00
le Mardi : de 14h00 à 18h00
le Mercredi : de 08h00 à 12h00
le Jeudi : de 14h00 à 18h00
le Vendredi : de 08h00 à 12h00
le Dimanche et les jours fériés : de 09h00 à 12h00, et/ou de 15h00 à 18h00 (en fonction du jour concerné)

POINT D'ACCUEIL de MALEMORT
05.55.86.08.12
Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h15 - 18h00
Mardi : 08h15 - 12h00
Mercredi : 14h15 - 18h00
Jeudi : 08h15 - 12h00
Vendredi : 14h15 - 18h00
Samedi : 08h15 - 12h00 et 14h15 - 18h00
Dimanche : fermé
Jour férié : 09h15 - 12h00 ou 15h15 - 18h00

GENDARMERIE COB DE BRIVE-LA-GAILLARDE LARCHE

La Gendarmerie met à disposition des habitants de son territoire l'application PanneauPocket.
Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens des informations de prévention qui les concernent, comportement à tenir en cas de situation d'urgence, alertes cambriolages, cas de risques majeurs. Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité.

SIRTOM

SIRTOM Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER –

INFOS DÉCHETS

Ensemble, maintenons nos efforts !

Ordures Ménagères

2009	2020	2021
304 kgs/an/hab	**189** kgs/an/hab	**187** kgs/an/hab

Ensemble, fixons-nous un objectif pour 2025 : 150 kgs/an/hab

Tri sélectif

2009	2020	2021
30 kgs/an/hab	**53** kgs/an/hab	**61** kgs/an/hab

OM : tous les jeudis
TRI : jeudis semaines impaires

OM : tous les jeudis
TRI : jeudis semaines paires

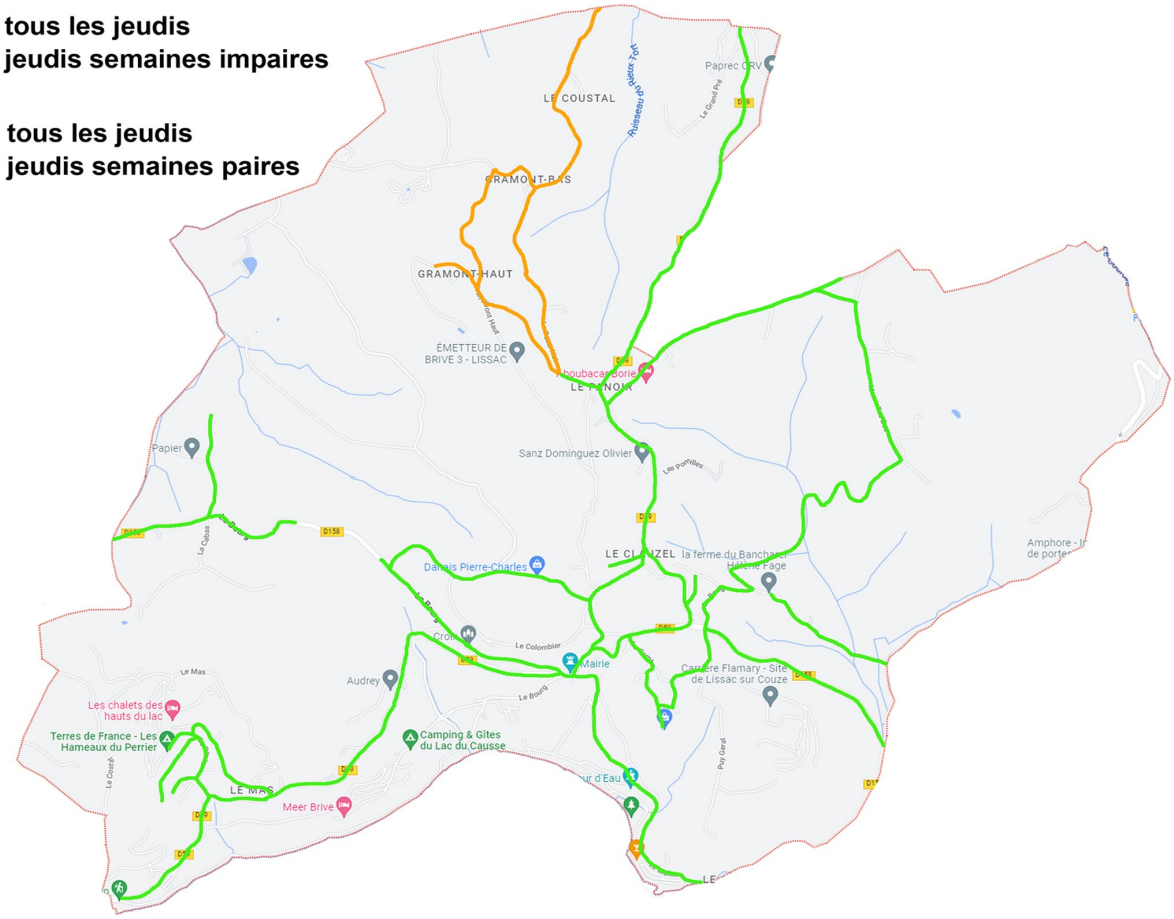

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10 - N°Vert 0800 204 054
sirtom@sirtom-brive.fr www.sirtom-region-brive.net Sirtom de la Région de Brive

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

SIAV

SIAV
SYNDICAT MIXTE À LA CARTE
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉZÈRE

Le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018 il exerce la compétence GEMAPI pour le compte de 4 EPCI (68 communes) qui lui ont transféré cette compétence.
Seule collectivité Gemapienne de la Corrèze a disposé d'une régie, le SIAV réalise des travaux tout au long de l'année. Ils consistent en des travaux d'abattage et d'enlèvement de chablis pour limiter le risque inondation, favoriser le maintien des berges et assurer la sécurité des usagers et plus particulièrement des kayakistes, en 2022 les agents sont intervenus sur :
- La Vézère amont : du pont de Vernejoux (Eyburie/Chamboulive) au pont du Jargassou (Vigeois)
- La Vézère aval (2 mois) : du Saillant (Voutezac/Allassac) à la confluence de la Corrèze
- La Loyre Vézère : du pont de Ceyrat (Voutezac/Saint Solve) à la confluence de la Vézère
- Le Mayne (4 mois) : du Moulin Bleu (Chabrignac) à la confluence du Roseix
- La Corrèze : voie verte à Brive-la-Gaillarde
- La Corrèze : suivi de la Gare d'Aubazine à la confluence de la Vézère
- Le Rieux Tord : à Laumeil (Saint-Pantaléon-de-Larche)
- Le ruisseau du Rouchat : au pont de Souham (Vignols)

A ce jour, ce ne sont pas moins de 900 arbres qui ont été enlevés en 2022 par nos agents.
En plus de ces travaux, les agents du SIAV ont collaboré avec d'autres structures tout au long de l'année : pêches électriques organisées par la Fédération de Pêche de la Corrèze et la MEP19, prospections de bivalves avec Limousin Nature Environnement sur la Loyre, le Mayne et le Bradascou, animation d'ateliers notamment sur la végétalisation écologique, conseils auprès des mairies (aire d'Estivaux, incendie CFMI, etc.), membre du projet SURICATE du Département, rencontres avec la presse, ...etc...
Une action emblématique depuis 2014 du SIAV est le plan étiage qui résonne davantage cette année où le SIAV a suivi de très près les cours d'eau et a été lanceur d'alerte face à la sévérité et la durée de l'étiage (30 semaines de suivi du 12 mai au 1 décembre).
La méthode consiste à effectuer un relevé hebdomadaire du débit et de la thermie sur 16 stations. Les données de 13 stations sont envoyées à EPIDOR, qui les présente lors des Comités Ressources en Eaux (CRE). Ces données permettent la prise de décisions lors de l'élaboration des arrêtés sécheresse de la Corrèze.
Il ressort de ces relevés, une baisse drastique des débits en 2022. Les premiers signes de difficulté des cours d'eau ont été observés dès le mois de mai et ceux de péril dès juin. La situation est redevenue acceptable au 1er décembre. Le 22 septembre marque le point critique de nos cours d'eau. On déplore 8 stations qui ont battu un triste record cette année en ayant d'une part dépassés ou atteints le débit le plus bas que les cours d'eau ont connu depuis 2014 (Loyre, Couze-de-Larche, Tourmente, Logne, Lamongerie et Pont Lagorce amont et aval) et d'autre part les plus longues durées d'assec (Loyre 17 semaines, Tournerie 13 semaines et Couze-de-Larche 12 semaines).

La thermie des ruisseaux a été particulièrement élevée avec une moyenne de 16,7°C (moyenne maximum 21° C début août) entre mai et novembre pouvant dépasser les 25°C pendant plusieurs semaines à Pont Lagorce en aval du plan d'eau de Pontcharal et 30°C sur la Couze en aval du plan d'eau du Causse.
En parallèle, les agents du SIAV ont mis en place cette année le suivi des tronçons court-circuités (TCC) en suivant chaque cours d'eau.
En effet, en cas d'absence d'entretien sur les seuils, l'écoulement peut être dévié vers les canaux et l'on observe une mise à sec des cours d'eau sur d'importants linéaires. Des contrôles de terrain inopinés sont effectués par la Police de l'eau qui peuvent verbaliser les infractions constatées : le non-respect du débit réservé est un délit prévu et réprimé par l'article L216-7 du Code de l'Environnement.

Face à la fragilité de nos milieux aquatiques et de la ressource en eau, la production d'un programme pluriannuel de gestion coordonnée par bassins versants (PPGC) est en cours.
Porté par le SIAV pour le bassin versant Vézère corrézienne et par Tulle Agglo pour le bassin de la Corrèze, l'année 2022 a été consacrée à ce programme. Le diagnostic réalisé par les techniciens a permis d'identifier et d'hiérarchiser les 9 enjeux présents sur notre territoire : Gestion quantitative de la ressource en eau (1), Préservation de la biodiversité (2), Maîtrise de la qualité de l'eau (3), Changement climatique (4), Gestion et coordination des usages socio-économiques (5), protection et restauration des milieux aquatiques, Sensibilisation aux milieux aquatiques (6), Préservation du patrimoine lié à l'eau (7), Prévention des inondations (8), Structuration de la gouvernance (9). Ces enjeux ont été présentés à plusieurs reprises (comité syndical, COPIL du 30 septembre 2022, rencontre avec le Président de la CABB et le pôle ressource en novembre 2022,

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (suite)

conseil des maires en février 2023).
En complément du PPGC, le SIAV a signé une convention pour le PPGC de l'Isle, a inscrit des actions en lien avec la GEMAPI dans le PCAET de la CABB, a assisté au Comité ressource en eau du Département et a participé à plusieurs formations pour parfaire son savoir (pêche électrique, ambroisie, zone humide).
Afin de sensibiliser les élus, deux journées d'échanges sur la GEMAPI entre les collectivités du Syndicat mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne et du SIAV ont été organisées.
Ces journées ont été un franc succès d'abord le 21 juin aux sources de la Vézère (tourbières du Longeyroux), le site Natura 2000 sur la vallée de la Vézère et la visite du barrage du Saillant puis le 13 octobre sur des projets GEMAPI près de Montignac et le site Natura 2000 de la vallée des Beunes.

En complément à la GEMAPI, 4 compétences complémentaires existent au SIAV et sont actuellement révisées pour mieux être définies et rendues actives.

La reconduction de l'animation du site Natura 2000 par le SIAV jusqu'en 2025 a été actée lors d'un comité de pilotage en mars dernier. Cette mission a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CENNA) à la suite d'une nouvelle consultation.
Les compétences Opérations Aménagements, Sentiers et Sauvegarde du Patrimoine ont fait l'objet d'un inventaire et pour les deux dernières, les communes adhérentes ont été sondées pour évaluer leurs attentes. Les résultats démontrent une forte volonté des communes à laisser au SIAV, l'exercice et la gestion de ces compétences.

L'année 2022 a été rythmée par 3 comités syndicaux qui ont permis, par le biais de décisions, de réaliser tous les projets cités.

Afin de communiquer régulièrement sur l'actualité et de vulgariser les notions complexes liées aux milieux aquatiques, le SIAV s'est doté au printemps d'une page Facebook « SIAV - Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère » (https://www.facebook.com/siavezere/)

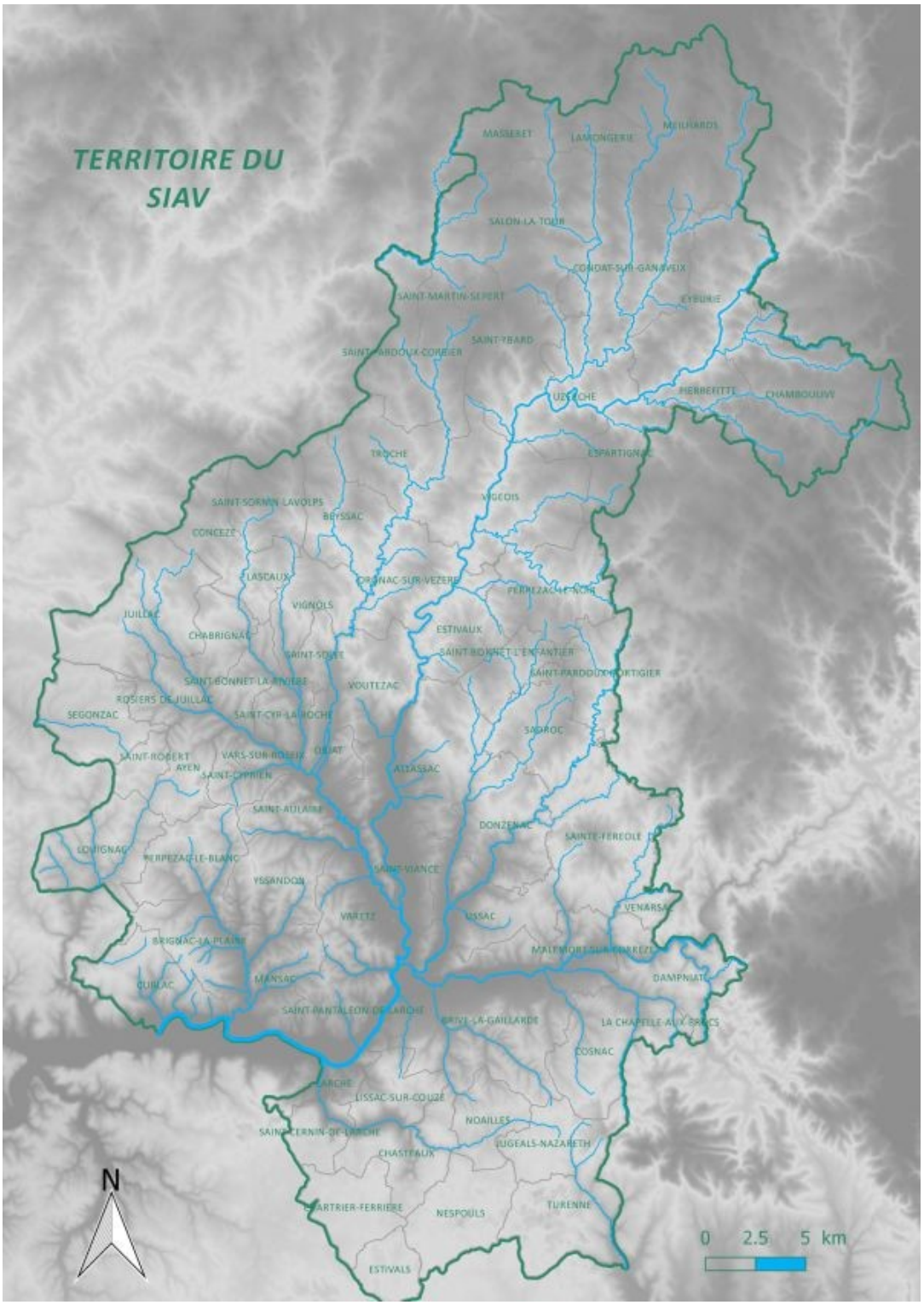

BILAN DE LA SAISON 2022 AU LAC DU CAUSSE

par BRIVE TOURISME

Les animations de l'été :

• **Les Guinguettes** du dimanche soir (photos ci-contre) sont devenues un rdv incontournable de la saison avec 750 personnes en moyenne par date, soit 36% d'augmentation par rapport à 2021, atteignant même un record à 3 000 participants pour la dernière de la saison. Elles bénéficient de la montée en gamme de l'offre proposée et des conditions météorologiques particulières qui ont favorisé la fréquentation du Lac du Causse.

• **Les Spectacles du Jeudi** poursuivent le développement de leur fréquentation avec la présence de plus en plus importante d'un public de fidèles, qui reviennent chaque semaine.

• **Les activités plage** affichent une baisse de fréquentation, en lien avec les vagues de canicule: la baignade a été privilégiée aux activités « terrestres ».

• 1 seule annulation (Guinguette) due aux orages.

Une programmation qui ravit tout autant les touristes que les habitants:

• 2/3 des spectateurs des animations sont des habitants de l'Agglo, 1/3 sont des touristes.
• Parmi les touristes 80% sont en séjours sur l'Agglo, 20% à proximité.
• Les animations attirent principalement des familles, avec des spectateurs entre 30 et 55 ans.

Les tendances au niveau des hébergements :

▶ La saison a réellement démarré à partir du 14 juillet. Le nombre de séjours est en progression importante par rapport à 2021 (+22%) ainsi que le nombre de nuitées (+9%).

▶ La clientèle des hébergements est très majoritairement d'origine française (85%), mais les étrangers sont plus présents que les années passées, avec la levée des restrictions liées au Covid 19. Ainsi, les néerlandais représentent 7% des réservations (soit une augmentation de 92% des séjours par rapport à 2021), suivis par les britanniques, avec 2,6%.

▶ Les mois de mai, juin et juillet représentent 59% des réservations annuelles

▶ Les tentes glamping, les écolodges et les emplacements nus sont les plus appréciés avec 58,8% des réservations

▶ Flower reste logiquement la plateforme la plus efficace avec 69,8% des réservations, suivie par La France du Nord au Sud (28%).

▶ Très bonne note moyenne pour les avis clients sur la saison avec 8/10. Les clients apprécient tout particulièrement l'équipe (39%), la situation, la localisation et le cadre (38%), les espaces et la tranquillité (37%)

Les travaux réalisés en 2022

- Aquatoon et local technique pour la piscine
- Remplacement des barrières d'entrée
- Rénovation de 8 écolodges
- Mise en place de composteurs
- Finalisation de la signalétique informative
- Vitrophanies valorisant les sites touristiques du territoire sur les vitre de l'ancien accueil
- Test pour la mise en place d'une borne d'accueil pour le compte de la chaine Flower, afin d'étudier un éventuel déploiement hors horaires d'ouverture.

Lac du Causse

Toute l'actualité du Causse est accessible par les adresses suivantes :
www.brive-sports-nature.fr
www.campingdulacducausse.com

L!SSAC 100%GA!LLARDE

STATION SPORTS DE PLEINE NATURE DU CAUSSE CORREZIEN (suite)

LES TRAVAUX sur le site du Causse, financés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

TRAVAUX 2021-2022

Pour un montant de :

2.885.934€

Subventionné à hauteur de

2.125.000€ (73,6%)

CAMPING

Pour un montant de :

435.402€

Subventionné à hauteur de

304.000€

GITES

Pour un montant de :

406.630€

Subventionné à hauteur de

231.000€

SITE

Pour un montant de :

2.043.902€

Subventionné à hauteur de

1.590.000€ (77,75%)

Quelques exemples des travaux réalisés :

- **Réfection de 8 écolodges** au camping pour un montant de : 39.669 €
- **Remplacement des éclairages extérieurs** pour un montant de : 42.406 €
- **Création d'un escalier accueil et terrasses béton au snack** pour un montant de : 40.460 €
- **Création d'un espace aqualudique au camping** pour un montant de : 239.750 € *(photo ci-contre)*

Travaux envisagés sur 2023 :

➢ **Construction d'un espace sportif** JO 2024 pour un montant de 1.997.162 €.
Les travaux ont débuté en octobre 2022 pour une livraison à la mi-2023. L'emplacement de ce futur équipement est situé entre le parc de loisirs et le village de gîtes. *(photo ci-contre)*

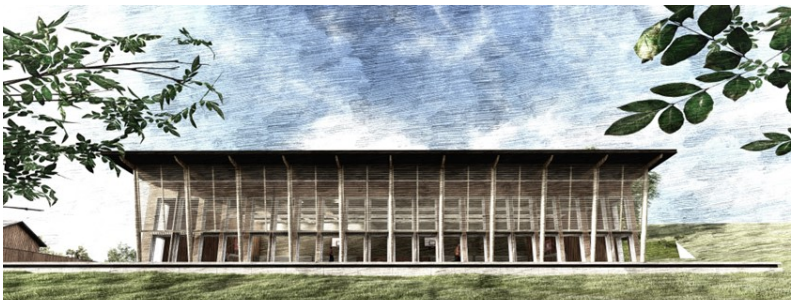

Insertion paysagère du projet de halle sportive
© VINCENT TRARIEUX ARCHITECTE

➢ **Reprise du chemin Circum Lacustre** pour un montant estimé à environ 130.000 €

➢ **Ravalement des façades de la base nautique** pour un montant estimé à 200.000 €

➢ **Etude géotechnique de la rive droite de la digue du lac**
Montant estimé du marché : 30.000 €

De janvier à novembre 2022
251.842 passages

Moyenne journalière : 1003
Moyenne jours ouvrés : 804
Moyenne jour de week-end : 1499
Journée de plus forte affluence : 3.983 passages le dimanche 31 juillet.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme : Un outil au service de l'avenir de notre territoire

Le 10 novembre 2021, le conseil municipal de Lissac avait décidé l'arrêt de l'étude sur le projet de PLU afin de lancer la consultation des Personnes Publiques Associées (P.P.A.) et la mise à enquête publique du projet.

L'enquête publique a été organisée du lundi 4 avril au vendredi 6 mai 2022.

Les citoyens ont pu consulter le projet en mairie. Ils ont pu noter sur le registre d'enquête publique leurs commentaires durant la phase de consultation ou envoyer un courrier à l'adresse de la mairie de Lissac. 27 observations ont été portées sur le registre.
Dans le cadre de la consultation des P.P.A., Mme la Préfète de la CORREZE précise que le document présenté est globalement de bonne qualité et répond aux objectifs principaux de densification de l'urbanisation sur le bourg et les principaux hameaux tout en assurant une cohérence du développement de la commune au regard du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brive.

A l'issue de l'enquête publique, M. Jean-Marc CROIZET, commissaire enquêteur, a remis son rapport et ses conclusions en date du 3 juin 2022. Ils sont consultables pendant un an, en mairie et par les liens de téléchargement sur le site internet de la commune. L'avis du commissaire enquêteur est favorable. Il écrit en particulier « *La consommation foncière est un paramètre incontournable aux vues de la très récente loi dite « Climat et résilience » qui prône une réduction significative de l'artificialisation des sols pour atteindre l'objectif 0 en 2050. L'évolution démographique conduit à un besoin évalué à 128 logements neufs incluant les besoins endogènes de la population actuelle nécessitant environ 16 hectares. Si l'on déduit les logements situés dans les enveloppes bâties, les dents creuses, les restructurations de parcelles et les accès et équipements, il ne reste que 4 hectares en extension de l'urbanisation.*
La densité moyenne est de 9 hectares, conforme au SCOT, soit près du double que celle constatée entre 1999 et 2017. En fait, bien que la loi « climat et résilience » est apparue bien après le lancement de la procédure, on peut considérer qu'elle a été parfaitement anticipée par la municipalité de LISSAC SUR COUZE.
Il faut également retenir que 90 % du territoire est protégé par un classement en zone A ou N. »

APPROBATION DEFINITIVE DU PLU :
Lors du conseil municipal du **16 septembre 2022**, le projet de PLU a été adopté à l'unanimité, ainsi que l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et AU.
Après les publicités réglementaires (annonces légales et affichages), notre PLU est devenu exécutoire le 8 octobre 2022.
A compter de cette date, la DDT qui instruisait pour le compte de la commune les autorisations d'urbanisme, a cessé de le faire. Désormais, notre service instructeur est la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (le service est basé dans l'immeuble de la CCI à Brive). Le maire ne signe donc plus les permis au nom de l'Etat, mais au nom de la Commune.

Le dossier papier du PLU est consultable en mairie aux heures d'ouvertures et tous les documents sont aussi consultables par un lien disponible sur la page www.lissacsurcouze.fr/elaboration-plu/

INFORMATIONS DIVERSES

♦ **Démographie :** L'INSEE a publié les derniers chiffres de population. Au 1er janvier 2023, la population municipale de Lissac était de 682 habitants, et la population totale s'élève à 705 habitants.

♦ **Encombrants :** Une benne destinée à recevoir les encombrants sera mise à disposition du public durant une semaine en juin 2023 sur la place dans le bourg de Lissac.

♦ **Sècheresse :** plusieurs personnes se sont manifestées en mairie pour signaler des désordres sur leurs habitations suite à la sècheresse de l'été 2022. La Commune a déposé une demande auprès de l'Etat afin d'obtenir un éventuel classement en état de catastrophe naturelle. Cette décision est prise au niveau ministériel après des expertises scientifiques menées par des cabinets indépendants. En cas de reconnaissance par les services gouvernementaux, les sinistrés auront seulement huit jours pour effectuer une déclaration auprès de leur assureur à compter du jour de la publication au Journal Officiel.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Des compteurs d'eau intelligents sur l'Agglo de Brive.

SUEZ, le nouveau distributeur d'eau sur notre agglomération depuis le 1er janvier 2022, procèdera **à partir de la fin 2023** au déploiement progressif de la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de Lissac. A ce jour plus de 6 000 compteurs ont d'ores et déjà été équipés, principalement sur les communes de Brive-la-Gaillarde, Cosnac, Saint-Pantaléon-de-Larche et Ussac.

Cette **technologie innovante** permet d'offrir de nouveaux services aux abonnés du service de l'eau, mais également de détecter rapidement les fuites à domicile et de suivre l'évolution des pertes en eau entre les prélèvements à la ressource et les foyers. La télérelève constitue donc un levier essentiel dans la **démarche de préservation de l'eau**, enjeu majeur pour l'Agglo de Brive.

L'accès à la télérelève est **un service gratuit**. Sa mise en place passe par l'installation d'un petit module sur le compteur appelé « émetteur », permettant d'envoyer l'index de consommation, par ondes radio, au centre de pilotage du service *(Cf photo ci-dessus).* Pour les installations les plus anciennes ou non compatibles avec cette technologie, le compteur sera intégralement changé, sans frais pour l'usager. Le service nécessite également la mise en œuvre d'antennes sur des points hauts du territoire appelées « concentrateurs » afin de pouvoir relayer les ondes radio vers le centre de pilotage du service.

Une fois votre « émetteur » et le « concentrateur » associé installés, vous recevrez un mode d'emploi par courrier ou mail afin de paramétrer les services de télérelève en fonction de vos besoins. Vous bénéficierez d'un suivi de vos **consommations en temps réel**, via le site Internet www.toutsurmoneau.fr, et d'une facturation **des consommations effectives et non plus estimées**.

Des services complémentaires seront également à votre disposition :

· Une **alerte en cas de dépassement** d'un seuil de consommation personnalisable (par mail ou SMS) ;
· Une **alerte en cas de suspicion d'une fuite** sur votre réseau interne (par mail, SMS ou courrier) ;
· Une **alerte gel** lorsque la température du compteur atteint 3 °C (par mail ou SMS).

À noter que le module « émetteur » qui sera installé sur votre compteur diffuse des ondes de très faible puissance (moins de 100 mW), comparables à celle d'un Wi-Fi domestique, et sur une durée extrêmement courte (inférieure à 2 secondes par jour seulement).

Vous serez informé directement de l'opération de pose. Si votre compteur n'est pas accessible, le service client de SUEZ vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous d'intervention, sur une plage de deux heures.

En résumé, une innovation qui vous facilite la vie !
· Être alerté par sms ou par mail en cas de fuite
· Ne plus être dérangé par la relève des compteurs pour plus de tranquillité
· Être connecté pour suivre et mieux maîtriser sa consommation d'eau
· Être facturé précisément d'après vos consommations réelles pour plus de transparence

POINT PUBLIC MULTIMEDIA

La mairie de Saint Pantaléon de Larche propose un atelier informatique adulte pour les débutants à raison de 1heure par semaine.
Ainsi qu'une vingtaine de modules ciblés pour les non débutants.

Tablette smartphone débutant	Internet favoris messagerie contact	Traitement de texte (Word) débutant	Créer un livre photo (NOUVEAU LOGICIEL) calendrier photo
Tablette/Smartphone Confirmé	Découvrir et maitriser divers applications utiles	Retouche photo avec Photofiltre	Traitement de texte (Word) confirmé
Google Photos Google Drive Cloud (PC, Tablette, Smartphone)	Créer une vidéo à partir de ses photos	Windows 10	Tableur Excel (mise en forme, calcul)
Clé USB, disque dur externe, graver un CD/DVD, extraire un CD audio sur le PC	Environnement Google (actualités, youtube, maps, traductions, keep, agenda, livres) PC, tablette, smartphone	Facebook, Messenger (messagerie instantanée) PC, Tablette, Smartphone	Vider son appareil photo sur le PC, commander ses photos sur internet + classer ses photos + apprendre à créer un objet photo
Deezer PC, Smarthphone, Tablette Fonctionnement enceinte bluetooth (sans fil)	TV en direct, Revoir Enregistrer émissions, Radio en direct, réécouter (Podcats), PC, Tablette, Smartphone	Whatsapp, messagerie instantanée Uniquement Smartphone NOUVEAUTÉ	**DATE DE DÉBUT DES COURS LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022**

Les ateliers et modules auront lieu le Lundi, le Mardi, le Mercredi, le Jeudi et le Vendredi matin au Point Public Multimédia de l'Espace Culturel Charles Ceyrac de St Pantaléon de Larche. Possibilité de s'inscrire tout au long de l'année.

ATTENTION PLACES LIMITÉES !!! *Le Tarif est de 40€ pour les habitants de St Pantaléon, St Cernin, Chasteaux, Lissac, Chartrier et de 80€ pour les autres.*

Pour tous renseignements et inscriptions veuillez contacter
VINCENT AUBAUX : *Tél : 05.55.86.92.96 OU Mail : ppm.stpanlarche@gmail.com*

Espace Culturel Charles Ceyrac

INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE

Entre Vézère et Couze

Instance de Coordination pour l'Autonomie

Canton de Saint Pantaléon de Larche

L'Instance : c'est avant tout un guichet d'information et de proximité dédié aux personnes âgées et/ou handicapées et à leur famille.

L'Instance de Coordination pour l'Autonomie c'est :

- Un Accueil Physique et Téléphonique
- Une Aide pour vos Démarches Administratives
- La Coordination (recueil des besoins, primo-évaluation à domicile ...)
- Un Point d'Information sur les différents dispositifs
- La Prévention (gym douce, bien-être...)
- La Lutte contre l'Isolement

L'Instance de Coordination pour l'Autonomie c'est :

Une association loi 1901 conventionnée par le Conseil Départemental au bénéfice des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap et leurs aidants.

LES MISSIONS DE L'ICA:

- ACCUEIL ET INFORMATION
- COORDINATION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DE LA PERSONNE ÂGÉE ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP
- AIDE ADMINISTRATIVE
- VEILLE ET ALERTE
- PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Nos services

Adhésion annuelle à l'ICA pour utiliser ces services

PORTAGE DE REPAS

Pour les communes de Chartrier, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac, Mansac, St Cernin et Saint Pantaléon, merci de contacter nos agents du service de portage de repas au **06 86 78 37 03**.

Pour les communes d'Estivals, Jugeals-Nazareth, Nespouls, Noailles et Turenne, merci de contacter le CIAS de Meyssac au **05 55 84 05 05**.

TRANSPORT A LA CARTE

Vous pouvez bénéficier de deux trajets aller-retour par mois et par personne avec notre partenaire **Taxi.**

Nos Ateliers

ATELIER GYM DOUCE

L'atelier a lieu deux fois par semaine, il est ouvert aux personnes de plus de 60 ans.
Cet atelier a un but préventif :
- vous aider à vous relever en cas de chute,
- préserver votre mobilité,
- renforcer vos muscles...

L'ATELIER BIEN-ÊTRE

Animé par une esthéticienne de l'association "Rayon de Soleil". Une fois par mois, venez prendre soin de vous : gommages, soins du visage, soins des mains...

L'ATELIER INFORMATIQUE

En partenariat avec la mairie de Saint Pantaléon-de-Larche, il est possible de suivre des cours Informatiques.

BAVARD'ÂGE

Afin de réduire l'isolement des personnes, il existe un réseau de bénévoles formés, motivés et disponibles qui effectuent des visites au domicile des personnes isolées.

Vous pouvez nous joindre au 05.55.87.81.79 ou 06.47.90.31.53
Nous vous accueillons au 154 allée des Tilleuls à Saint Pantaléon de Larche, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h ou sur rendez-vous.
Le point information est ouvert à tous gratuitement.
Pour accéder à nos services une adhésion est obligatoire (10 € par an).
Cotisation aide administrative : 20 € APA - 12 € non APA

Partageons les chemins

Des panneaux de sensibilisation sont venus remplacer, à l'essai, des panneaux d'interdiction de circuler.

Après la commune d'Estivaux en mars 2021, c'est au tour des communes de Saint Pantaléon de Larche, Larche et Lissac sur Couze d'installer des panneaux de sensibilisation.
Dans le cas présent, ils sont venus remplacer des panneaux qui interdisaient jusqu'ici la circulation motorisée sur les chemin de la Nadalie, de Puyjubert et des Rétaudies.
Cette expérimentation a été décidée par les élus des trois communes suite aux démarches de M. Marc Claval, adhérent à l'association CODEVER 19, avec le soutien du Comité Motocycliste Départemental de la Corrèze.

Evidemment, **il est important que les randonneurs motorisés du secteur jouent le jeu en se montrant irréprochables dans leur conduite, sinon l'interdiction pourrait faire son retour.** L'idée est que les chemins publics sont un bien commun, utilisables par tous, mais dans le respect des autres. Plutôt que d'interdire, il fait appel au sens civique de chacun. C'est un pari qui est pris ; pour le réussir, nous comptons sur tous les utilisateurs des chemins ruraux : randonneurs, moto-cyclistes, chasseurs, propriétaires forestiers ...etc...

Les 4 panneaux installés ont été inaugurés le vendredi 10 juin.

La démarche a reçu un très bon accueil des représentants des associations locales de marche et de VTT.

De gauche à droite :
Maire de Lissac-sur-Couze, Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche, Délégué Départemental Codever, Président du CMD19, Adjoint au Maire Lissac-sur-Couze, Maire de Larche, Coordinateur actions Codever/CMD19, Représentant association de Marcheurs, Adjoint au Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche, Conseiller municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche et représentant association de VTT, Représentant association de Marcheurs

Inauguration des panneaux à la Nadalie le 10 juin 2022

RAPPELS SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Brûler les déchets verts à l'air libre est réglementé par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015.
Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes.

| Période orange (du 15/02 au 31/05 et du 01/07 au 30/09)

Le brûlage est strictement interdit (dérogations possibles pour les professionnels dont les agriculteurs).

| Période verte (du 01/10 au 14/02 et du 01/06 au 30/06)

Le brûlage est autorisé dans les cas suivants :

- Le désherbage thermique ;
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillement : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé ;
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs...) **non attenantes à l'habitation**.

Une **période rouge** d'interdiction totale peut être instituée par arrêté préfectoral si les conditions climatiques le justifient.

En résumé, dans les secteurs urbanisés, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année. Les déchets concernés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Décibels et respect du voisinage

L'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 règlemente les travaux de jardinage et bricolage.
Ces nuisances concernent notamment l'utilisation des tondeuses et autres outils de jardin à moteur, des équipements de bricolage à moteur et des soirées tardives.
Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00
Le respect de ces horaires permettra, à n'en pas douter, d'entretenir de bons rapports de voisinage. Le tapage nocturne se définit sur une base simple : aucun bruit ne doit être perceptible du voisinage immédiat.
Respecter la tranquillité de ses voisins, c'est faire acte de civisme.

CRÉATION D'ENTREPRISES À LISSAC

♦ **L'Abeille Gaillarde** : Mme Pascale COUDERC, apicultrice, a installé ses ruches sur la parcelle de l'ancienne carrière, située au Puy Géral. *(photo ci-contre)*
Sa première production a été récoltée cette année.
Pour en savoir plus : www.labeillegaillarde.fr

♦ **Pierre DASCHIER** a monté une entreprise de reportages photographiques et vidéos, avec possibilité de vues aériennes par drone.
Coordonnées : Pierre DASCHIER, 62 Chemin d'Esclauzure, 19600 LISSAC SUR COUZE, Tél : 06.06.53.22.31

♦ **Atelier des Zèbres :** expression plastique pour enfants particuliers 06.44.76.69.01

Nous souhaitons à ces nouveaux entrepreneurs la bienvenue à Lissac et nous espérons que vous serez nombreux à utiliser leurs services. S'il existe d'autres nouveaux commerçants ou artisans installés récemment sur Lissac, nous les prions de bien vouloir nous excuser de ne pas les avoir cités et nous leur demandons de bien vouloir se faire connaître à la mairie pour une publication dans un prochain bulletin.

SOCIETE DE CHASSE DE LISSAC

Pour la saison 2021-2022, les effectifs de notre petite association se portaient à 31 adhérents.

Cette année, nous devrions enfin pouvoir tenir notre repas communal, annulé les deux saisons précédentes en raison du contexte sanitaire. Il se déroulera le samedi 25 mars. Ce repas apporte des recettes essentielles à la vie de notre structure, mais c'est aussi un moyen de remercier les propriétaires qui nous laissent pratiquer sur leurs terrains et, au-delà, il contribue, comme les autres associations communales, à maintenir du lien social dans notre petite commune rurale.

Concernant l'espèce chevreuil, outre les dégâts que cette espèce peut poser, notamment sur les jeunes pousses et les plantations, un quota minimal est imposé en commission. La société de chasse de Lissac est essentiellement constituée de chasseurs de petit gibier et il devient de plus en plus compliqué d'être en nombre suffisant pour chasser le chevreuil. Ainsi, sur la fin de saison, nous le chassons en partenariat avec nos amis de la société de chasse de Saint Cernin de Larche. Nous apprécierions toutefois de voir plus de chasseurs de notre commune participer aux battues !

Sur le sanglier, nous sommes conscients des dégâts signalés aux abords du Perrier et de Froidefond notamment. La pression de chasse est maintenue sur cette espèce par l'équipe sanglier qui la chasse le samedi et le dimanche. Deux jours de chasse continus sur cette espèce ne sont pas courants et ainsi 42 animaux ont pu être prélevés la saison passée sur les 3 communes de l'entente. Le sanglier est un animal très mobile et nous pouvons tout à fait chasser les bêtes responsables des dégâts sans qu'elles soient pour autant sur le secteur impacté précédemment. Il ne faut donc pas se fier à notre présence ou absence, même si cela peut sembler frustrant.

Concernant le petit gibier sédentaire, l'espèce lièvre semble être bien revenue sur la commune avec des observations assez courantes et récurrentes. Ce n'est pas le cas pour la perdrix et le lapin qui sont deux espèces qu'on peut considérer comme disparues, au moins sur notre commune, mais nous sommes loin d'être une exception malheureusement… Maladies, disparition des couverts en cultures notamment auront eu raison d'elles, d'où des lâchers de faisans pour faire travailler les chiens en attendant les bécasses.

Le 9 septembre 2022 notre société s'est réunie en Assemblée Générale et a procédé aux élections de son Conseil d'Administration et de son bureau.

Ainsi ont été élus :

Vincent LAROCHE au poste de Président (réélu)
Joël BOUSSIER au poste de Vice-Président (réélu)
Jean François POMPIGNAC au poste de Secrétaire
Nicolas CORDEIRO au poste de Secrétaire Adjointe
Franck FOURNIER au poste de Trésorier (réélu)
Dominique BELAIR au poste de Trésorier Adjoint (réélu)

En vous souhaitant une très bonne année 2023,

La Société Communale de Chasse

A.S.CHASTEAUX-LISSAC

ASCL : Une totale rénovation

Regardons les choses en face, nous savons que l'époque actuelle est difficile sous de nombreux aspects. Cependant nous nous devons de continuer à profiter au mieux de ce que la vie nous offre encore. L'AS Chasteaux-Lissac est une excellente échappatoire à la morosité du quotidien, ne serait-ce que le temps d'un match de rugby, le dimanche à Jauzac, et/ou de la participation au fonctionnement de l'association proprement dite.
La saison 2021-2022 n'a pas été à la gloire de l'ASCL, trop de contre-performances. Sans entrer dans les détails, il nous fallait remédier à cela et rapidement. Il était impératif de nous renouveler à l'instar de ce qui a été réalisé pour nos locaux sur le terrain de Jauzac.
Forts d'une reprise en main du recrutement menée par plusieurs de nos joueurs, nous avons engagé deux équipes en compétition de rugby de la Nouvelle Aquitaine pour la saison 2022-2023.
Et déjà des résultats prometteurs ! Notre équipe Première est actuellement en tête du classement de sa poule de compétition, et ce malgré un seul match perdu. Objectif de fin des matchs aller atteint, Champion d'automne, mais ex aequo avec notre plus redoutable adversaire.
Si d'aventure, vous passez en fin d'après-midi au stade de Jauzac et voyez des jeunes gens, filles et/ou garçons, s'entrainer au football, ne vous y trompez pas, l'ASCL reste un club de sport orienté rugby. Nous sommes néanmoins heureux et fiers d'avoir ouvert notre terrain à ces jeunes sportifs de clubs voisins pour leurs entraînements au football.
L'ASCL, petit club de Corrèze aux grands objectifs, souhaite tirer le meilleur parti de ce renouveau et offrir à ses deux communes support : Chasteaux et Lissac sur Couze, de beaux résultats de fin de saison à hauteur de leur engagement, et les remercier ainsi pour leur soutien.
Tous les membres de l'ASCL, joueurs, dirigeants et bénévoles, adressent à tous les Lissacoises et Lissacois ainsi qu'aux Castelloises et Castellois, leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur en 2023.
Bonne année 2023

Olivier Lacoste — Président de l'AS Chasteaux-Lissac
Michel Kochanek — Secrétaire de l'AS Chasteaux-Lissac

Joueurs, bénévoles et dirigeants de l'ASCL—Saison 2022/2023

Ecole de Musique Intercommunale Vézère Causse

Quand j'entends : « Ah bon, il y a une **école de musique** ! »
Et oui, il y a 13 ans une école de musique ouvrait ses portes aux enfants et aux adultes des communes de Chartrier, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac sur Couze, Mansac, Saint Pantaléon de Larche et Saint-Cernin-de-Larche.

L'**EMIVC** propose un choix varié de pratique instrumentale individuelle :

- La batterie à Cublac,
- La clarinette, la flûte, la guitare, le piano, le violon, le saxo, et l'éveil musical à Larche,
- L'accordéon chromatique et la trompette à Saint Pantaléon de Larche.

Cette année, nous accueillons 60 élèves qui ont la possibilité de participer à des ateliers collectifs :
Chorale, Orchestre, Groupe Musique actuelle.

Mais comme être musicien ne signifie pas seulement s'entraîner seul chez soi, chacun aura l'opportunité de présenter son travail, sa musique lors d'une des trois auditions publiques qui se dérouleront le 2 février, le 6 mars et le 5 avril.
Le spectacle de fin d'année aura lieu le **3 juin 2023** à la salle des fêtes de Lissac.
Afin de vous faire découvrir toutes ces pratiques, nous vous invitons nombreux. L'entrée est gratuite !
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Amélie Chaumont (Présidente) au 06 76 91 59 80
Ou envoyer un email à emicl19600@gmail.com

L'EMIVC est une association. Vous pouvez nous rejoindre et participer à la vie musicale **près de chez vous !**

CLUB LISSACOIS DU TEMPS LIBRE

Depuis 2019, nous nous retrouvons **tous les vendredis à partir de 14h30** à la salle des associations, pour jouer à la pétanque quand le temps le permet ou à l'intérieur, à des jeux de société.
La fin d'après-midi est souvent ponctuée d'activités "conviviales", à savoir apéro anniversaire, galette des rois, crêpes, beaujolais nouveau... Nous avons aussi organisé deux repas entre nous pour Noël et fin de saison. De plus, nous avons pu réaliser des sorties dans les parages (mini-golf à Montignac et balade au canal des moines). Et enfin nous avons initié une rencontre inter-association avec Cublac amicale bouliste.

Mini-golf à Montignac 24 juin 2022

Repas de Noël 17 déc. 2021

Pour l'année qui commence, nous souhaitons qu'elle vous apporte énormément de joie et une très bonne santé.
Nous avons plusieurs projets d'activités (gabare, grotte, château, balade gourmande, rando). Ça vous tente ? Venez nous rejoindre. Pour 15 € par an (tarif 2023), vous avez la garantie de passer un bon vendredi après-midi et quelques sorties dans l'année.
Téléphonez au 06 76 30 64 71.

Les membres lors de l'AG du 21 oct. 2022

ASSOCIATION DE DANSEURS « LA GAMBILLE »

L'Association de danse « La Gambille de Lissac » a fait sa rentrée en septembre et propose deux cours de danses par semaine, ouverts à tous débutants ou confirmés. Elle existe grâce à l'engagement de bénévoles. Notre ambition première est de sortir les personnes de leur isolement en leur permettant d'accéder à un loisir, de faire des rencontres ... Pour permettre à tout à chacun de se faire plaisir. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Grâce à l'implication et au dynamisme de la Présidente et de tous les adhérents, l'Association La Gambille de Lissac est toujours aussi active.
Cette année, nous souhaitons dynamiser la commune de Lissac sur Couze, par le biais d'animations dansantes et festives.

Contact : La Présidente Sabine DEMAISON au 06 98 17 83 78
Site web : www.lagambilledelissac.wixsite.com/la-gambille-lissac

COMITE DES FÊTES DE LISSAC

Le Comité des Fêtes après avoir fêté ses 40 années d'existence en 2018 a traversé comme beaucoup d'associations le désert de ses manifestations pendant les 2 ans de la pandémie.
Cette année encore, les bénévoles rajeunis par l'entrée de nouvelles têtes, ont donnés du meilleur pour organiser tout au long de la saison des activités pour les Lissacois.
Tout d'abord le marché gourmand sur le parking du moulin le 26 juin dans un temps de Toussaint où la pluie a très peu arrêté tout au long de la journée. La prestation musicale de notre intervenant Momo, n'a pas réussi à quelques exceptions près à animer la soirée sur le bord du plan d'eau.
Au cours du mois de juillet, nos bénévoles ont assuré la buvette aux guinguettes du Causse animées toujours par l'Office de Tourisme de Brive.
Le point central de l'été a été marqué comme toujours par les 3 jours de la fête votive du 5 au 7 août, journées durant lesquelles, les spectacles et animations se sont succédées à un train d'enfer :
• Vendredi soir : Grillades et assiettes gourmandes animées par le groupe Mister DAOUD
• Samedi après-midi : 3ème course de caisse à savon dans la descente infernale vers le parking des peupliers. En soirée grillades et ambiance tardive avec le groupe ALOHA de Limoges *(photo ci-dessous)*
• Dimanche : Traditionnel vide grenier durant la journée, sous un soleil brûlant.
Animation imprévue en fin d'après-midi avec un début d'incendie au bois du Puy Géral. Les lissacois ont pu voir les bénévoles du Comité, assurant au pied levé le ravitaillement des soldats du feu sur le lieu du sinistre. Plus de peur que de mal, et la soirée s'est terminée par le traditionnel repas lissacois, avant les Bouffonneries Cyclo de TETOUZE ; seul le feu d'artifice n'était plus au menu, mais remis à l'année prochaine.
Quinze jours après la fête, le Comité était à nouveau « réquisitionné » avec les bénévoles de l'Interassociation pour organiser dans l'urgence la Fête des Vins qui fût une belle réussite.

Cette année pleine de rebondissements, s'est terminée avec la Rando nocturne le samedi 19 novembre.

Le Comité des fêtes toujours actif, vous attend en 2023 pour de nouvelles aventures Lissacoises.

LES AMIS DU CAUSSE

L'association « Les Amis du Causse » s'intéresse au patrimoine des communes du Causse de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne. Depuis quelques années, elle a été obligée d'adapter son programme en raison de la pandémie :
Plusieurs sorties à Nespouls, Chartrier-Ferrière et Gignac ont été organisées ainsi qu'une conférence sur les linteaux remarquables du Causse suivie d'une exposition à la maison du patrimoine de Nespouls, à Chasteaux, à Lissac et à Chartrier-Ferrière. Rien n'a eu lieu à St Cernin faute de salle disponible.
Une conférence sur les signes lapidaires devait être animée par M. Dominique LESTANI qui, hélas, est décédé.
L'Assemblée Générale de l'association sera le samedi 14 janvier à Lissac. Nous envisageons d'organiser des conférences, veillées et expositions sur le thème de l'eau. Le programme sera connu ce jour-là. Tous les documents ou renseignements anciens nous intéressent. N'hésitez pas à nous les faire connaître.
Le samedi 28 janvier à Nespouls, Jean-Paul SERRE, membre de notre association présentera ses écrits à partir des trois carnets retrouvés où son aïeul, Jean SERRE, a noté depuis le milieu du XIXème siècle et pendant plusieurs décennies de nombreux éléments sur sa vie quotidienne.
Il y aura aussi des sorties à la découverte du patrimoine local.

L'association accueille toutes les personnes des communes du Causse et d'ailleurs aimant le Causse ou voulant le découvrir. Elle regroupe aujourd'hui environ 80 personnes. La cotisation est de 10€ par personne pour l'année.

Pour adhérer vous pouvez demander des renseignements à la Mairie de votre commune ou écrire à l'adresse suivante : **chanteymard@gmail.com ou téléphoner au 06 80 60 49 46**

CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE (CSNB)

Vous recherchez une activité mêlant effort physique, musique, plaisir et convivialité ?

Venez essayer l'AviFit au CSN Brive !

Oubliez les préjugés de la monotonie et de la dureté du rameur. La diversité et le bien-être sont au contraire garanties.

Il s'agit d'une activité basée sur des mouvements variés et sécurisés, dans un cour collectif d'Aviron Indoor. Le tout dans une ambiance rythmée au gré de la musique et du coach.

Quel que soit votre condition physique du moment, cette activité non-traumatisante est parfaitement accessible à tous.

Pas besoin d'être spécialiste de l'aviron, du débutant au plus aguerri, ces séances très complètes sont aussi un moment de partage et d'échange qui peuvent aussi se pratiquer en famille, jeunes ou moins jeunes : le mélange a du bon !

Pas de miroir et de soucis du paraître. On garde l'esprit du CSN Brive, on saupoudre d'un peu de musique, de bonne humeur et on mélange toutes les générations pour obtenir une ***activité physique*** (on travaille l'ensemble du corps, sans effet de choc), ***ludique*** (s'amuser est essentiel, performer est accessoire) et qui peut répondre à ***différents objectifs personnels*** : s'entretenir au niveau musculaire, souplesse et cardiaque, retrouver le goût de l'activité physique, perdre du poids… venir s'éclater pendant 1 heure avec ses amis ou en famille…

Nous vous donnons rendez-vous les mardis et (ou) vendredis soir, pour une séance AviFit !

Alors n'hésitez-pas : **VENEZ TESTER !!!**

La première séance vous est offerte !

Renseignements :

Club des Sports Nautiques de Brive
Port Lissac – 19600 Lissac sur Couze
Tel : 05.55.24.51.58

http://www.csnbrive.fr/

CLUB DES AMIS DE LA BELLE ÉPOQUE

Chers Amis LISSACOISES et LISSACOIS,

Le CLUB des AMIS de la BELLE ÉPOQUE a tenu son assemblée générale le 27 novembre 2022.

Suite à la démission de notre ancien président Jean Claude FAURÉ et de certains membres, il a été formé un autre bureau, qui a été élu par les adhérents.

BEFFARA Gérard Président
DELPY Bernard Vice Président
VIGNAL Jacqueline Secrétaire
CHADEBEC Rose Vice Secrétaire
DELPAYROUX Fernand Trésorier

Pour 2023 plusieurs manifestations sont prévues (belote et jeux divers tous les troisièmes mercredis du mois).

A partir du mois de mars, pétanque au boulodrome de la salle des fêtes les premiers et troisièmes samedis du mois ; relâche en juillet et août.

Le 19 avril : concours de belote avec les Amis de la Couze CHASTEAUX
les 12 et 13 août : traditionnelle fête des vins
Une sortie voyage est prévue sans date précise, car difficile à organiser.

Espérant que cette nouvelle année se passe comme prévue, l'ensemble du bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année et surtout une bonne santé.

Les personnes qui souhaitent se joindre à nous, peuvent contacter le président au 05.55.87.41.07.

Le Président et son bureau.

Lac du Causse : Prochaine base du championnat du monde militaire de triathlon

Nouvelle distinction pour le lac du Causse qui va accueillir le championnat du monde militaire de triathlon du 5 au 9 mai. Un événement qui va permettre au Triathlon du Pays de Brive de prendre une nouvelle dimension puisqu'il va se mesurer aux plus grands sportifs à cette occasion !

Le lac du Causse se prête à de nombreux terrains de jeux. Après les France d'aviron, Terre de jeu 2024, et les nombreux Triathlons du Pays de Brive, le site monte sur le plus haute marche du podium avec la tenue du championnat du monde militaire de Triathlon. Un événement sportif où les participants pourront mettre à profit leurs qualités d'endurance du 5 au 9 mai prochain.

LES SPORTIFS EN ACTION

Évoluant autour du lac le dimanche 8 mai de 8 à 16 h, les 500 triathlètes des armées de différents pays qui vont prendre le départ des mondiaux de triathlon pourront compter sur une organisation sans faille. Près de 200 militaires du 126e RI de Brive et bénévoles du Brive Limousin Triathlon assureront la sécurité des routes.
Les compétitions se poursuivront le lundi 9 mai de 10 à 16 h avec les épreuves réservées aux engagés civiles sur le Triathlon du Pays de Brive.

DE BELLES RÉCOMPENSES À LA CLÉ !

Avec autant de courses au programme, les sportifs pourront être encouragés et récompensés pour leurs efforts sous les applaudissements du public. Le programme permettra ainsi d'assister le lundi 8 mai :

- à 18 h à la remise des récompenses pour des mondiaux de triathlon militaire ;
- le soir à la cérémonie de clôture des mondiaux suivie d'un barbecue des jeunes agriculteurs autour d'un concert du bagad de la 9e BiMa pour tous les visiteurs et athlètes sur le site du lac du Causse.

UNE ORGANISATION BIEN RÉGLÈE

Pour assurer la bonne marche des opérations, un comité d'organisation disposera de moyens logistiques importants pour veiller au bon déroulement des épreuves et à la qualité de vie des riverains.
L'hébergement des triathlètes fera largement appel aux capacités d'accueil des hôtels, gîtes et autres chambres d'hôtes situés aux alentours du lac de Causse.

Pour limiter au maximum son empreinte carbone, ces championnats du monde militaire de triathlon feront appel à une flotte de véhicules électriques pour évoluer autour du lac.
Autant de précautions qui faciliteront la mise en œuvre d'un schéma de circulation le plus efficient durant les épreuves, pour que triathlètes et visiteurs vivent pleinement cette course exceptionnelle et unique au monde !

Plus d'information sur www.brive-triathlon.com

Vive le sport et vive le Lac du Causse !

Association des Parents d'Elèves (APE)

Notre association a pour mission d'offrir aux enfants des écoles du RPI Lissac sur Couze- Saint Cernin de Larche des activités et des sorties. Nous organisons durant l'année, diverses manifestations nous permettant de récolter des fonds, toujours dans un esprit ludique et convivial :
Lors de l'année 2021-2022 nous avons organisé ou participé à de nombreuses actions :

En mars : Goûter du carnaval offert à tous les enfants des écoles.
En mai : Vente de gâteaux pour les élections. **Un Grand Merci aux habitants des deux communes qui ont grandement participé à cette action par l'achat ou la fabrication de gâteaux.**
En juin : Organisation de la fête des écoles au lac du Causse avec spectacle des enfants, repas et kermesse. **Cette fois-ci, un Merci aux parents qui ont répondus présents à notre repas et ont pu profiter d'un temps convivial ensemble (pétanque …)**
En juin : Stand gâteaux et crêpes au marché de pays de Lissac sur Couze.
En août : Participation à la guinguette à la plage du moulin au lac du causse.
En Décembre : Achat de Livres pour le Père Noël des écoles et goûter offert pour cette occasion.
En Décembre : Vente de chocolats Bovetti et de sapins.
En Décembre : Chants de Noël réalisés par les enfants avec moment festif autour d'assiettes charcuteries/fromages.

Grâce à la participation des parents, la générosité de nos partenaires et au soutien des municipalités, nous avons pu participer à diverses actions menées par les écoles qui s'articulent cette année autour de l'écologie, l'environnement...
Nous poursuivons nos actions avec le bureau suivant :

Présidente : Adeline Minot
Vice-Président : Jérôme Leblanc
Secrétaire : Aurélie Bertolotti
Vice secrétaire : Solenn Donnou
Trésorier : Alain Thézé
Vice trésorier : Aurélie Ourdas et David Pujol

On compte sur vous pour nous suivre dans nos actions et venir nombreux lors de nos manifestations !!!
Abonnez-vous à notre page Facebook pour avoir toutes nos actions.
https://www.facebook.com/ape19

Carnaval

Fête de l'école en juin

INTERASSOCIATIONS DE LISSAC

Elle existe depuis bon nombre d'années, mais elle a pris cette année un tournant nouveau. Cette Interassociation a regroupé au fil des ans, la plupart des associations lissacoises, à savoir, les amis de la Belle Epoque, le Comité des Fêtes, l'Amicale des Chasseurs, la Gambille, et plus récemment les Amis du Temps libre .

Ses principales activités étaient surtout l'organisation du goûter de Noël ainsi que le repas de Carnaval autour très souvent d'une poule au pot, où tous les Lissacois, sont bien sûr invités.

Pour la première fois depuis sa création, une des associations Lissacoises n'a pu, faute de bénévoles, organiser la traditionnelle Fête des Vins au milieu du mois d'août.

Après consultation auprès des divers adhérents de l'Interassociation, une vingtaine de bénévoles a assuré dans l'urgence cette manifestation qui a eu un succès certain, tant auprès du public venu nombreux que des viticulteurs venant comme tous les ans des plus grandes régions vinicoles .

Les compétences diverses de tous les volontaires ne se sont pas démenties que ce soit pour la publicité de l'évènement, la réservation, la mise en place des stands, puis tout au long de ces deux journées pour l'accueil et la restauration de nos vignerons.

Le repas du dimanche a clôturé comme à l'habitude ces deux journées, où le soleil n'a pas manqué de réchauffer les cœurs.

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, le Père Noël s'est invité à Lissac, comme tous les ans un dimanche après-midi de décembre.

Même si la finale de la coupe du monde de foot avait retenu quelques participants chez eux, le spectacle de marionnettes était très réussi.

Tous les enfants ont reçus quelques sucreries de la part de l'Interassociation, et les parents ont partagé, autour d'un verre offert par le Conseil Municipal, les gâteaux confectionnés par chacun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ASTUCES ECONOMIES : EAU ET ELECTRICITE

Pour diminuer votre consommation d'eau,

-installer des récupérateurs d'eau, qui serviront à l'arrosage des plantes, au nettoyage de sols ou surfaces…
-éviter de laisser couler l'eau lors d'un lavage des mains, des dents…
-réparer les robinets qui coulent ou gouttent.
-prendre plutôt des douches que des bains.
-installer une pomme de douche avec aérateur.
-installer un mitigeur thermostatique.
-s'équiper d'une chasse d'eau avec un système économique.
-utiliser des toilettes sèches.
-utiliser le lave-vaisselle.
-remplir sa machine à laver au lieu de la faire fonctionner à moitié pleine.
-recueillir l'eau de la douche dans un récipient propre jusqu'à ce qu'elle devienne chaude. L'eau froide permettra de laver les légumes, de nettoyer une surface…

Pour réduire votre consommation d'électricité,

-éteignez les lumières en sortant d'une pièce.
-ne pas laisser des appareils électriques en veille.
-utiliser des appareils électroménagers neufs ou en bon état, économes.
-faire fonctionner les appareils en heures creuses.
-utiliser des ampoules basse consommation.
-L'ADEME recommande de chauffer les pièces à vivre à 19°C et de réduire à 17°C la température dans les chambres ou les pièces peu occupées.
-isoler son habitation, améliorer la performance énergétique de son logement.
-envisager la mise en place de panneaux solaires.

CEREMONIE DU 8 MAI

Une cérémonie du 8 mai placée sous le signe de la jeunesse et de la transmission du devoir de mémoire.

La commune de Lissac a exceptionnellement commémoré l'armistice de 1945 avec un jour de retard. Aucune étourderie de la part des élus, mais la volonté d'associer tous les enfants de l'école du village à cette cérémonie. Habituellement, lors de chaque commémoration, des enfants sont bien présents, mais ils ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des écoliers.

Le lundi 9 mai 2022, c'est l'ensemble de l'effectif, soit 84 enfants qui, accompagnés de leurs maîtresses et ATSEM, ont participé à ce devoir de mémoire durant une vingtaine de minutes sur la dernière partie d'après-midi scolaire. Après le dépôt de gerbe et l'appel des 36 noms des « Morts pour la France », trois enfants ont lu avec beaucoup d'implication, un texte de l'Union Française des Associations de Combattants. Le maire a ensuite lu le message de Madame la Ministre, ainsi que l'ordre du jour n°9, puis « Le Chant des Partisans » et « La Marseillaise » ont clôturé ce moment, qualifié de très émouvant par des adultes présents. A noter la présence parmi les écoliers, d'une petite fille, réfugiée ukrainienne sur la commune depuis quelques semaines, ce qui a rendu l'instant encore plus symbolique.

Cette initiative du conseil municipal n'a pas vocation à devenir systématique lors de chaque commémoration, mais nul doute que l'expérience sera à refaire dans les prochaines années. Car ce sont bien les jeunes générations qui doivent bénéficier de cette transmission du devoir de mémoire, afin de ne pas oublier le sacrifice de ces jeunes hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté.

L'ensemble des enfants de l'école devant le monument aux morts

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique a été accidentellement introduit en France il y a pas loin d'une vingtaine d'années, redoutable prédateur d'abeilles.

Voici comment différencier un frelon asiatique d'un frelon européen :

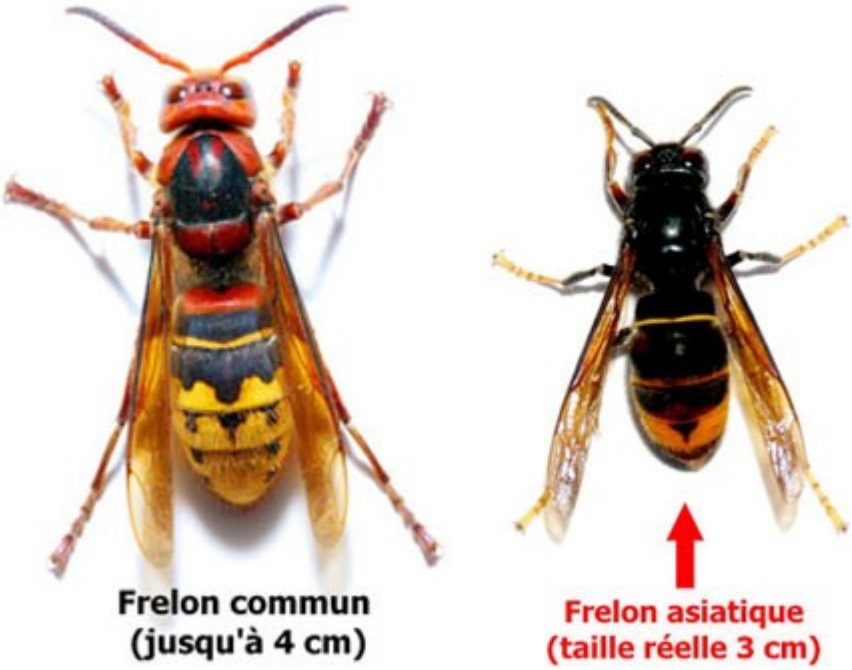

De 2 à 4 cm
Abdomen jaune avec des traits fins noirs et pattes brunes
Ressemble à une grosse guêpe

De 2 à 3 cm
Thorax noir et marron, abdomen avec un anneau orange, pattes jaunes

Fabrication d'un piège à installer du 15 février jusqu'au début du mois de mai pour piéger les reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques :

Prendre une bouteille en plastique, la couper en 2 au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers dans la partie basse comme un entonnoir.
Faire des petits trous de 5 mm avec un bout de fil de fer chauffé pour permettre aux petits insectes pris au piège de pouvoir s'échapper.

Au fond de cette bouteille versez :

- ▶ 200 ml de bière brune
- ▶ 200 ml de vin blanc
- ▶ 50 ml de sirop de cassis

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 à 2 m ou être posé sur un balcon.
Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.
Les pièges sont à renouveler tous les 15 jours à 3 semaines, ou lorsque le mélange devient pâteux.

En complément de l'article ci-contre sur le moustique tigre, voici la méthode pour créer un piège :

Le **piège à moustiques** est à installer dès que la température atteint les 15°, c'est à ce moment là que les moustiques se réveillent et commencent l'accouplement. L'idéal est de les capturer avant qu'ils ne se reproduisent et pondent leurs œufs.

▶ Prendre une bouteille en plastique, la couper un peu au dessus de la moitié
▶ Faire bouillir 200ml d'eau en y mélangeant 50g de sucre roux (pas de sucre blanc)
▶ Laisser bien tiédir et le verser dans le fond de la bouteille
▶ 1g de levure de bière ou de levure de boulanger déshydratée que l'on soupoudre à la surface du liquide sans le remuer
▶ Mettre la partie supérieure de la bouteille à l'envers sur la partie inférieure comme un entonnoir, et scotcher les 2 parties de la bouteille pour l'étanchéité

LE MOUSTIQUE TIGRE (Article transmis par l'ARS)

Pourquoi et comment lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, apparait dans nos jardins et sur nos balcons.
Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de **lutter contre sa prolifération.** Dans ce cadre, la mobilisation de tous est primordiale. **Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.**

Un moustique agressif qui se reproduit dans nos communes dans le moindre contenant d'eau stagnante

Le moustique tigre, également appelé *Aedes albopictus,* est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m… **le moustique qui vous pique est donc né dans votre secteur !**
Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et **les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours !**
La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !
Comment lutter ? En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

· **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie** : **la saison dernière, plus de 50 % des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.**

A savoir : même dans un récupérateur d'eau de pluie fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.

· **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur** : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants… Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Une astuce : mettez du sable dans les soucoupes de pots de fleurs !

· **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner** ;
· **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins…) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Le rôle à jouer des collectivités dans la lutte contre le moustique tigre

Comme l'ARS, les collectivités peuvent agir au travers d'opérations d'information/sensibilisation et pour promouvoir la vigilance citoyenne (sur **www.signalement-moustique.fr**). Elles peuvent mettre en place un programme de contrôle et de lutte contre la prolifération des moustiques dans les lieux du domaine public dont elles ont la gestion et veiller à ce que les mesures de prévention soient appliquées localement.

A télécharger : un guide à l'attention des collectivités souhaitant mettre en œuvre une lutte contre les moustiques urbains est disponible sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Plus d'info…

Retrouvez plus d'informations sur les moustiques tigre (grand public, collectivités, professionnels de santé, voyageurs…) et des **supports d'information à télécharger et partager sur www.nouvelleaquitaine.ars.sante.fr**

PATRIMOINE Inscriptions sur les linteaux

Les Amis du Causse ont réalisé une exposition sur les inscriptions gravées sur les linteaux des bâtiments de nos communes.
En complément de ce projet, voici quelques photos prises sur la commune de Lissac.

Photo ci-contre :
Enclume et marteau gravés sur un linteau
Présence attestée d'un forgeron dans le village du Colombier au 19ème siècle et début du 20ème.

Photo ci-dessous :
Pierre de réemploi dans une maison située dans le bourg de Lissac
Inscription :

VIVE DIEU
VIVE JESUS ET MARIE
ANNO.D.1667

Parmi les gravures les plus courantes, on trouve bien évidemment les dates. Quelques exemples :

Patrimoine (suite)

Parfois en complément de la date, le nom ou les initiales du maçon ayant construit le bâtiment sont mentionnés.

1907 VORIE

RF
1906
JP Initiales de JARZAT Pierre maçon à Saint Cernin

Ci-contre motif religieux sur la clé de voûte du portail d'entrée d'une maison au centre-bourg :
Croix patriarcale (*) en relief avec une date à peine visible peut-être 1771. A la base, on lit deux 8 de part et d'autre d'un triangle.

(*) croix latine avec une petite traverse en partie supérieure rappelant l'inscription *INRI* (*Iesus Nazarenus Rex Iudæorum*)

ETAT CIVIL 2022

Naissances

3 janvier	Amaury MARCU, de Nicolas Marcu et de Cécile Bondet de la Bernardie, domiciliés au 35 rue de l'église
18 mars	Juliette FAYAT, de Kévin Fayat et de Constance Fougère, domiciliés au 160 chemin de Froidefond Bas
15 avril	Camille VITRAT, d'Alexandre Vitrat et Aurore Tivayrat, domiciliés au 219 route de la Veyssière
21 avril	Léonard VIGIER, de Gaëtan Vigier et Marie Gourichon, domiciliés au 200 route des Hameaux
26 avril	Joséphine MOCHE, de Mathieu Moche et Marie Audy, domiciliés au 60 chemin de la Combe
4 juin	Ava OUTTERS, de Didier Outters et Marine Legrand, domiciliés au 175 route du Colombier
7 juin	Noé JALADI, de Florent Jaladi et Auréline Gounet, domiciliés au 57 impasse des Peupliers
13 août	Liz BROUILLET LOUIS de Laurent Brouillet et Coline Louis, domiciliés au 17 chemin de Froidefond Bas
2 sept.	Aliénor DAUBISSE COUTY, de Mickaël Daubisse et Julia Couty, domicilés au 2150 route de Larche
16 Sept.	Tom JAUNARD, de Cyril Jaunard et Magali Matos, domiciliés au 95 chemin des Vignes
26 oct.	Elliot FACHE GASQUET d'Eric Fache et Aurélie Gasquet, domiciliés au 70 route du Pas Noir
23 nov.	Capucine JUST BONNET-MADIN de Damien Just et Camille Bonnet-Madin, domiciliés au Perrier

Mariages

4 juin	Sylvain NAWROT et Marie DESNOYER, domiciliés au Perrier
1er juillet	Alexandre MOREAU et Carine LOZANO, domiciliés au Perrier
3 sept.	Julien BOULANGER et Stéphanie HY, domiciliés au Perrier
3 sept.	Franck FOURNIER et Isabelle BRIX, domiciliés au Pas Noir

Décès

19 janv.	Mme Denise VAURY, née ROUX, 85 ans, domiciliée au Saulou
08 avril	Mme Monique JOLIBOIS, 84 ans, château de Laporte
08 avril	Mme Maria PEREIRA, née DA SILVA, 91 ans, domiciliée au Bourg
28 juillet	Mme Marie de CHAUVERON, née COPPER ROYER, 86 ans, domiciliée au Château de Puymège
05 août	Mme Odette DERUBÉ, née DELMAS, 96 ans, domiciliée au Colombier
14 août	M. René PRÉGUIMBEAU, 92 ans, domicilié au Colombier

AGENDA 2023

INTER-ASSOCIATIONS

4 mars	Repas de Carnaval
17 décembre	Goûter de Noël

CLUB « LES AMIS DE LA BELLE ÉPOQUE »

12 et 13 août	Foire aux vins
3 décembre	Assemblée générale

COMITE DES FÊTES

24 juin	Marché gourmand
4 au 6 Août	Fête votive
25 novembre	17ième Rando nocturne

FNACA

29 janvier	Repas

SOCIETE DE CHASSE

25 mars	Repas « chevreuil »
17 juin	Soirée grillades

LA GAMBILLE

10 juin	Soirée spectacle
24 septembre	Repas dansant
19 novembre	Bourse aux jouets

CLUB LISSACOIS DU TEMPS LIBRE

18 mars & 16 sept. Rencontres amicales de pétanque avec des clubs voisins

27 octobre Assemblée générale

Manifestations annoncées sur le site du lac du Causse :

5 au 9 mai Championnat du monde de triathlon militaire

19-20-21 mai Championnats d'Europe U19 d'Aviron

9-10-11 juin Championnat Interrégional d'Aviron Jeunes J14, J15 et J16

29-30 Sept. et 01 Oct. 3èmes Régates Internationales Masters d'Aviron de Brive

MAIRIE

Heures d'ouverture :
Lundi : 8h/12h - 14h/18h
Mardi : 8h/12h
Mercredi : 8h/12h - 14h/18h
Jeudi : 8h/12h
Vendredi : 8h/12h - 14h/17h

Tél. : 05.55.85.33.21

Site Internet :
www.lissacsurcouze.fr

Adresse électronique :
mairie@lissacsurcouze.fr

L'Agence Postale Communale est ouverte aux mêmes heures que la mairie.

Mentions légales :
-Bulletin municipal de Lissac
-Périodicité : annuelle
-ISSN : S/O
-Date de parution et de dépôt légal : Janvier 2023
-Imprimé par Les Imprimeurs Corréziens 19100 Brive
-Rédaction et photos effectuées par nos soins
-Directeur de la publication : M. le Maire de Lissac